

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

## Compte-rendu de la réunion du mardi **26 novembre 2014** à 19h30

Absents: C.Biboud (excusée), F.Kowalczyk.  
Secrétaire de séance : H.de Vaumas

### 1) **Compte Rendu du Conseil du 29 octobre 2014**

Le Conseil approuve à l'unanimité le CR du Conseil du 29 octobre dernier.

### 2) **Délibérations.**

#### a) Taxe d'aménagement / part communale.

Le Conseil procède aux votes suivants :

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abs</u>
Maintien des taux actuels (2%, 5 et 10 % selon zones) :	9	0	0
Exonération abris de jardin (moins de 20 m <sup>2</sup> ) :	6	2	1
Exonération locaux industrie et artisan :	7	0	2

Il est convenu que les résultats de cette délibération seront revus tous les ans.

#### b) Dissolution du CPI, demandé par le SDIS.

Tous les membres du Conseil sont d'accord de dissoudre le CPI

### 3) **Informations et affaires diverses.**

#### a.- TFTA (Transatlantic Free Trade Area – Zone de libre échange transatlantique).

Nous dénonçons le secret qui a entouré les négociations sur cet accord. C'est ainsi que nous demandons :

- la publication des textes,
- la mise en place d'un moratoire,
- l'ouverture d'un débat national.

Nous convenons de l'envoi d'une motion à la Préfecture.

b.- Handicap : Avant le 27 septembre 2015, nous devons déposer en Préfecture les mesures à prendre pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tous les lieux publics.

### 4) **Commissions et Syndicats.**

a.- SIVOS. Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) se mettent en place à la satisfaction de tous.

b.- SDEY : Notre délibération n'a pas été reçue en Préfecture. Nous renvoyons un double.

### 5) **Divers.**

- Le chemin d'Auxerre a été remis en cailloux (300 t) et damé.
- PLU : le Conseil doit décider l'année prochaine si l'intérêt de la commune est de le mener à son terme.
- Foyer : prévoir l'affichage du règlement.
- Plafond et éclairage du Foyer communal : étudier leur réfection.
- Réception de la part des sablières de Gurgy de 120 tonnes de raboté stocké au DDI.
- Courrier de remerciements adressé à Mr le Préfet de nous avoir accordé une aide au taux maxi pour la réfection de la toiture du local Pompiers.

La séance est levée à 21 h 55